

Sanction des compétitions

Politique

Septembre 2023

Table des matières

Table des matières.....	2
1. Préambule.....	3
2. But.....	4
3. Compétence.....	4
4. Documents pertinents.....	4
5. Définitions.....	4
6. Politique.....	6
7. Assurance et formulaire de reconnaissance et d'acceptation des risques.....	7
8. Coupe du monde FIS, championnats du monde et compétitions équivalentes.....	7
9. Épreuves de niveau 1.....	7
10. Épreuves de niveau 2.....	9
11. Épreuves de niveau 3.....	11
12. Épreuves de club.....	12
13. Frais de sanction.....	13
Annexe A : Modèle de résultats des épreuves pour les compétitions à points non administrées sur Zone4.....	13

1. Préambule

Aux fins de ce document, le terme « compétitions » comprend les compétitions de ski de fond, de ski paranordique et de ski à roulettes.

Ce document s'applique également à d'autres compétitions approuvées organisées par des clubs de Nordiq Canada incluant, par exemple, les courses de type « fun run ».

En tant que fédération sportive responsable du ski de fond, incluant le ski paranordique et le ski à roulettes, Nordiq Canada a pour tâche d'orienter et d'encadrer la pratique du ski de fond pour que les compétitions canadiennes de ski de fond de tous les niveaux soient programmées et se déroulent selon des normes reconnues et constantes.

De plus, Nordiq Canada a la responsabilité de programmer et d'organiser des compétitions nationales sanctionnées en vue d'offrir aux skieurs de fond canadiens des expériences de compétitions nationales et internationales de grande qualité afin de favoriser leur développement.

La sanction d'une compétition est un mécanisme qui permet à Nordiq Canada de déléguer de nombreuses responsabilités associées à la tenue des compétitions pour :

- offrir une norme approuvée en compétition concernant notamment l'organisation, les règlements, la sécurité;
- assurer la protection des organisateurs et des participants aux compétitions par une assurance responsabilité civile générale et une assurance pour les administrateurs et directeurs;
- veiller à ce que les résultats de compétitions soient reconnus dans les systèmes de haute performance et de développement des athlètes de Nordiq Canada sur la liste des points canadiens; et
- veiller à ce que les compétitions soient formellement inscrites au calendrier de Nordiq Canada et à ce que l'information les concernant soit largement diffusée au sein de la communauté nationale de ski.

2. But

Ce document a pour but de fournir une direction pour la sanction des compétitions couvertes par les assurances de Nordiq Canada.

3. Compétence

Ce document d'exploitation est publié sous la responsabilité du (de la) directeur(-trice) général(e) en consultation avec le (la) directeur(-trice) du développement sportif.

4. Documents pertinents

La présente politique et les documents pertinents ci-dessous se trouvent sur le site web de Nordiq Canada, sous l'onglet [centre de documentation](#) :

- Manuel des officiels de compétition
- Règlements des compétitions canadiennes
- Politique sur l'organisation de compétitions majeures
- Formulaire de reconnaissance et d'acceptation des risques
- Manuel de l'assuré
- Politique sur la licence de course

5. Définitions

- Compétition.** Plusieurs épreuves, qui peuvent comprendre des courses populaires et des loppets, organisées par un comité organisateur et qui ont lieu sur un site donné pendant une période spécifique.
- Épreuve.** Une course individuelle ou au sein d'une compétition, qui comprend une ou plusieurs catégories. Les épreuves peuvent aller des courses internes de club (p. ex., course Toonie Tuesday) jusqu'au plus haut niveau de compétition.
- Liste des points canadiens (LPC).** Système national de points géré par Nordiq Canada qui permet aux résultats de tous les athlètes qui possèdent une licence de course de Nordiq Canada, une licence de course associée ou une licence de développement d'être

- comparés aux normes nationales et internationales. Vous trouverez plus de renseignements sur la LPC sur le site web de Nordiq Canada, sous l'onglet *Courses*.
- d. **Comité organisateur (CO).** Entité d'un club hôte de Nordiq Canada qui a la responsabilité de planifier et d'organiser une compétition ou une épreuve. Lors des compétitions majeures comme les championnats canadiens de ski, le CO comprend à la fois un comité organisateur de l'évènement (COE) et un comité de compétition (CC).
 - e. **Délégué technique (DT).** Officiel formé par Nordiq Canada de niveau 3 ou 4 ou formé au niveau 5 par la Fédération internationale de ski (FIS) qui a les connaissances et l'expérience requises pour encadrer le CO dans l'organisation et le déroulement d'une compétition de ski selon les règles en vigueur. Le DT est l'un des représentants de Nordiq Canada auprès du CO et son rôle est de garantir qu'une compétition se déroule de façon sécuritaire et conformément aux règlements de Nordiq Canada.
 - f. **Conseiller technique (CT).** Un officiel formé par Nordiq Canada qui a les connaissances et l'expérience requises pour encadrer le CO dans l'organisation et le déroulement d'une compétition selon les règles en vigueur. Le niveau de formation requis dépend de la complexité de la compétition. Le CT est l'un des représentants de Nordiq Canada et de la division auprès du CO et son rôle est de garantir qu'une compétition se déroule de façon sécuritaire et conformément aux règlements de Nordiq Canada.
 - g. **Compétition de niveau 1.** Compétition multidivisionnelle ou nationale principalement destinée aux athlètes des catégories U20 et Ouverte des stades de développement S'entraîner à la compétition ou S'entraîner à gagner. Les athlètes remportent des points FIS et LPC. Une compétition de niveau 1 est sanctionnée par la FIS (Fédération internationale de ski) et Nordiq Canada.
 - h. **Compétition de niveau 2.** Compétition de division principalement destinée aux stades de développement S'entraîner à s'entraîner et S'entraîner à la compétition. Les athlètes remportent des points sur la Liste des points canadiens. Une compétition de niveau 2 est sanctionnée par Nordiq Canada et par la division.

- i. **Compétition de niveau 3.** Une compétition qui n'est ni de niveau 1, ni de niveau 2, qui est ouverte aux skieurs ou aux participants qui ne sont pas membres du club hôte et pour laquelle des frais d'inscription de plus de 5 \$ par participant sont collectés. Les compétitions de niveau 3 sont principalement destinées aux stades de développement S'entraîner à s'entraîner, aux compétitions interclubs ou aux évènements communautaires axés sur la participation ou les épreuves populaires. Une compétition de niveau 3 est sanctionnée par la division.

- j. **Évènement ou compétition de club.** Évènement ou compétition d'un club seulement destiné à ses membres. Pour que cette compétition soit couverte par une assurance responsabilité civile générale, il doit y avoir des archives publiques (p. ex., procès-verbal du club, site web, médias sociaux) comme quoi la compétition aura lieu avant qu'elle n'ait lieu.

- k. **Activités de club.** Les activités prévues et programmes inscrits des clubs qui ne font pas partie des épreuves et compétitions (p. ex., encadrement d'athlètes, tâches d'officiels, essais de temps, activités présaison, collectes de fonds, activités sociales), mais qui sont approuvés par le conseil d'administration ou le (la) directeur(-trice) général(e), ainsi que tous les programmes secondaires dirigés par le club.

- l. **Sanction de compétitions.** Une compétition de niveau 1, 2 ou 3 est sanctionnée lorsque, par le biais d'une demande approuvée, un CO jugé compétent par Nordiq Canada ou la division accepte de respecter les critères déterminés par l'organisme de sanction (FIS, Nordiq Canada, la division) dans les politiques, le dossier technique et les exigences des assureurs.

6. Politique

Nordiq Canada établit le calendrier de compétitions nationales et détermine les conditions pour la sanction en alignement avec les règlements de compétitions, les objectifs de développement et d'autres considérations conçues pour atteindre les objectifs de Nordiq Canada.

7. Assurance et formulaire de reconnaissance et d'acceptation des risques

- a. Toutes les épreuves et compétitions, peu importe le niveau, doivent se conformer aux exigences du *Manuel de l'assuré* de Nordiq Canada, notamment avec la tenue d'un registre public des épreuves ou compétitions. Cette étape est essentielle pour protéger le club, le CO et les personnes. Veuillez consulter le *Manuel de l'assuré* pour plus de détails.
- b. Tous les participants doivent signer le formulaire de reconnaissance et d'acceptation des risques annuellement, avant leur première participation à une activité, compétition ou épreuve. Les participants qui n'ont pas atteint l'âge de majorité dans leur province ou territoire de résidence doivent faire signer leur formulaire par un parent ou tuteur légal. Les entraîneurs ne sont pas autorisés à signer le formulaire de reconnaissance et d'acceptation des risques au nom du parent ou du tuteur légal.
- c. Les personnes qui sont membres d'un club de Nordiq Canada ou qui détiennent une licence de course de Nordiq Canada ou une licence de course associée n'ont pas à remplir le formulaire de reconnaissance et d'acceptation des risques pour s'inscrire à une compétition, car elles l'ont déjà signé. Le CO est responsable de veiller à ce que tous les participants signent le formulaire et de conserver les formulaires signés pour une période de 12 mois.

8. Coupe du monde FIS, championnats du monde et compétitions équivalentes

Veuillez consulter la *Politique sur l'organisation de compétitions majeures* de Nordiq Canada.

9. Épreuves de niveau 1

- a. **Définition** : Compétition multidivisionnelle ou nationale principalement destinée aux athlètes des catégories U20 et Ouverte des stades de développement S'entraîner à la compétition ou S'entraîner à gagner. Les athlètes remportent des points FIS et LPC. Une

- compétition de niveau 1 est sanctionnée par la FIS (Fédération internationale de ski) et Nordiq Canada.
- b. Les compétitions de niveau 1 comprennent par exemple les championnats canadiens de ski de Nordiq Canada, la Coupe Nordiq, les épreuves de sélection de Nordiq Canada, les championnats canadiens de l'Est et de l'Ouest et la catégorie Ouverte FIS du loppet de Gatineau.
 - c. Le (la) directeur(-trice) du développement sportif prévoit les compétitions de niveau 1 en consultation avec les directeurs de haute performance, le (la) gestionnaire des compétitions et des officiels, le comité technique des entraîneurs, le groupe de travail des officiels, les CO et la division mère.
 - d. Nordiq Canada fait la demande de sanction auprès de la FIS. Les CO doivent compléter la demande de sanction de Nordiq Canada en ligne avant le 15 août et doivent payer les frais de sanction de la FIS et de Nordiq Canada.
 - e. Toutes compétitions sanctionnées par la FIS à ce niveau doivent avoir lieu sur des parcours homologués par la FIS. Les CO doivent travailler avec Nordiq Canada pour obtenir l'homologation et sont responsables des coûts associés à l'homologation.
 - f. Nordiq Canada indique toutes les compétitions de niveau 1 sur le calendrier de Nordiq Canada et de la FIS.
 - g. Les épreuves de niveau 1 se déroulent conformément à la réglementation en vigueur de Nordiq Canada et de la FIS et sont également régies par les directives contenues dans le dossier technique publié par Nordiq Canada.
 - h. Le comité de compétition doit être composé d'au moins les personnes suivantes :
 - I. Délégué(e) technique : DT niveau 5 de la FIS nommé(e) par Nordiq Canada
 - II. Délégué(e) technique adjoint(e) : officiel(le) de niveau 3 de Nordiq Canada nommé(e) par Nordiq Canada

- III. Directeur(-trice) de compétition : officiel(le) de niveau 2 de Nordiq Canada nommé(e) par le CO
- IV. Directeur(-trice) de course : officiel(le) de niveau 3 de Nordiq Canada nommé(e) par Nordiq Canada
 - i. Le CO choisit les officiels de niveau 2 pour tous les niveaux principaux du comité de compétition. Veuillez consulter le *Manuel des officiels de compétition* de Nordiq Canada dans le centre de documentation de Nordiq Canada pour plus d'information sur la structure du comité de compétition.
 - j. Les athlètes doivent détenir une licence de course de Nordiq Canada ou une licence de course associée. Lire la *Politique sur la licence de course* pour plus d'information.
 - k. Les athlètes ayant une licence de course de Nordiq Canada, une licence de course associée ou une licence de la FIS recevront des points de la LPC. Les athlètes étrangers détenteurs d'une licence de la FIS sont également inclus dans la LPC s'ils indiquent leur numéro de licence lors de leur inscription. Les athlètes ayant une licence FIS recevront des points FIS.
 - l. Le CO va publier les résultats sur Zone4. Si le CO n'utilise pas Zone4 pour gérer les inscriptions et les résultats, il doit soumettre les résultats à Nordiq Canada en utilisant le gabarit de résultats des épreuves (voir annexe A) avant la fin de la période de LPC courante afin que les points soient inclus sur la liste des points canadiens.
 - m. Le CO doit indiquer les règlements sur le fartage dans l'avis de course et accompagner Nordiq Canada dans sa transition vers le fart sans fluor.

10. Épreuves de niveau 2

- a. **Définition** : Compétition de division principalement destinée aux stades de développement S'entraîner à s'entraîner et S'entraîner à la compétition. Les athlètes remportent des points sur la Liste des points canadiens. Une compétition de niveau 2 est sanctionnée par Nordiq Canada et par la division.

- b. Les compétitions de niveau 2 comprennent notamment les championnats provinciaux et territoriaux et les coupes provinciales.
- c. Les compétitions sont prévues (date et lieu) par les divisions en tenant compte du calendrier de compétitions de Nordiq Canada.
- d. Le CO doit soumettre une demande de sanction et régler les frais de sanction par le biais du système en ligne de Nordiq Canada au moins 45 jours avant la tenue de la compétition.
- e. Les compétitions de niveau 2 sont inscrites au calendrier de Nordiq Canada et de la division.
- f. Les épreuves de niveau 2 se déroulent conformément à la réglementation en vigueur de Nordiq Canada et sont également régies par les directives contenues dans le dossier technique publié par Nordiq Canada et la division.
- g. Le comité de compétition doit être composé d'au moins les personnes suivantes :
 - I. Délégué(e) technique(e) : officiel(le) de niveau 3 de Nordiq Canada nommé(e) par la division
 - II. Directeur(-trice) de compétition : officiel(le) de niveau 2 de Nordiq Canada nommé(e) par le CO
 - III. Troisième membre du jury : officiel(le) de niveau 2 de Nordiq Canada nommé(e) par la division
 - IV. Directeur(-trice) de course : optionnel(le), nommé(e) par la division (ce rôle est habituellement occupé par un membre du personnel de la division)
- h. Les athlètes U14 et plus vieux doivent détenir une licence de course de Nordiq Canada ou une licence de course associée. Lire la *Politique sur la licence de course* pour plus d'information. Lorsqu'elles sont permises, les licences de compétition de niveau 2 (anciennement appelée LJMS) doivent être vendues aux athlètes qui ne détiennent pas

- de licence de course de Nordiq Canada, licence de course associée ou licence FIS lors de l'inscription en ligne.
- i. Les athlètes ayant une licence de course de Nordiq Canada, une licence de course associée ou une licence de la FIS recevront des points de la LPC. Les athlètes étrangers détenteurs d'une licence de la FIS sont également inclus dans la LPC s'ils indiquent leur numéro de licence lors de leur inscription.
 - j. Le CO va publier les résultats sur Zone4. Si le CO n'utilise pas Zone4 pour gérer les inscriptions et les résultats, il doit soumettre les résultats à Nordiq Canada en utilisant le gabarit de résultats des épreuves (voir annexe A) avant la fin de la période de LPC courante afin que les points soient inclus sur la liste des points canadiens.
 - k. Le CO doit indiquer les règlements sur le fartage dans l'avis de course et accompagner Nordiq Canada dans sa transition vers le fart sans fluor.

11.Épreuves de niveau 3

- a. **Compétition de niveau 3.** Une compétition qui n'est ni de niveau 1, ni de niveau 2, qui est ouverte aux skieurs ou aux participants qui ne sont pas membres du club hôte et pour laquelle des frais d'inscription de plus de 5 \$ par participant sont collectés. Les compétitions de niveau 3 sont principalement destinées aux stades de développement S'entraîner à s'entraîner, aux compétitions interclubs ou aux événements communautaires axés sur la participation ou les épreuves populaires. Une compétition de niveau 3 est sanctionnée par la division.

- b. Les compétitions de niveau 3 comprennent notamment le Marathon canadien de ski, Canmore Nordic Canada Day Run et les courses scolaires de la Coupe des Fondeurs.
- c. Les compétitions sont prévues (date et lieu) par les divisions.
- d. Le CO doit envoyer une demande de sanction à la division, ainsi que les frais applicables, avant la compétition.
- e. Les compétitions de niveau 3 doivent apparaître au calendrier de la division.
- f. Les compétitions de niveau 3 se déroulent selon les règlements de compétitions en vigueur de Nordiq Canada, à moins d'une décision autre par la division.
- g. Le comité de compétition doit être composé d'au minimum un(e) directeur(-trice) de compétition, qui doit être un(e) officiel(le) de niveau 1 de Nordiq Canada nommé(e) par le comité de compétition. La division hôte mandate un(e) conseiller(-ère) technique.
- h. Les athlètes doivent détenir une licence de compétition de niveau 3. Lire la *Politique sur la licence de course* pour plus d'information.
- i. Les résultats ne sont pas admissibles à la LPC.

12.Épreuves de club

- a. **Définition** : Épreuve d'un club seulement destiné à ses membres. Une épreuve de club est enregistrée auprès de la division. Pour que cette compétition soit couverte par une assurance responsabilité civile générale, il doit y avoir des archives publiques (p. ex., procès-verbal du club, site web, médias sociaux) comme quoi la compétition aura lieu avant qu'elle n'ait lieu.
- b. Les épreuves de club doivent se conformer au *Manuel de l'assuré*.

13. Frais de sanction

Nordiq Canada établira les frais de sanction chaque année. Les frais de sanction ne sont pas remboursables.

Annexe A : Modèle de résultats des épreuves pour les compétitions à points non administrées sur Zone4

Nom de l'épreuve	Template – Canmore Rollerski Trials			
Lieu	Canmore, AB			
Date	mois/jour/année			
Catégorie	Ski à roulettes			
Genre	F			
Distance	10			
Temps	Prénom	Nom de famille	Licence Nordiq Canada	Licence FIS
30:30.2			22610	
31:02.6			17570	